



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 71681

Texte de la question

M. Marcel Rogemont attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les centres régionaux dédiés à la culture scientifique. Il existait un service au ministère de la recherche qui comprenait jusqu'à une vingtaine de personnes chargée de la politique et du suivi opérationnel de la culture scientifique et technique aussi bien en région qu'au niveau national. Depuis la réorganisation du ministère en 2009, ce service n'existe plus et on ne parle plus de culture scientifique mais des relations science-société. Le rapport rédigé par MM Juppé et Rocard concernant le grand emprunt précisait que 75 millions d'euros iraient au développement ou à la création d'une vingtaine de centres de culture scientifique en région. Il lui demande ce qu'il en est exactement de la politique de l'État en matière de culture scientifique et technique et notamment en ce qui concerne le financement des centres régionaux dédiés à la culture scientifique, technique et industrielle.

Texte de la réponse

Dans le cadre de sa restructuration, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a créé un secteur dédié aux relations sciences et société. Ce secteur a pour mission d'élaborer une stratégie nationale concernant la communication, les échanges et la gestion des conflits entre les chercheurs, les décideurs et les citoyens. À ce titre, il reste notamment mobilisé sur les modalités de la diffusion et de la réception des éléments constitutifs de la culture scientifique et technique. Mais on n'attend plus de lui qu'il assume des fonctions opérationnelles. Son objectif est d'abord de décliner la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation qui a identifié comme axe prioritaire les relations sciences et société. L'espace de compétences de l'ancienne Mission d'information scientifique et technique est confié à divers opérateurs dont, en tout premier, le nouvel établissement issu de la fusion de la CSI et du palais de la Découverte. Opérateur de référence, selon les termes du décret qui l'institue, Universciences a pour vocation de se substituer au ministère dans l'animation du réseau des centres de culture scientifique et technique et à jouer un rôle d'agence de moyen, lorsque son fonctionnement sera stabilisé. À titre de transition, le financement des CCSTI relève encore de la direction générale pour la recherche et l'innovation pour l'année 2010. Il devra ensuite incomber au nouvel établissement.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Rogemont](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71681

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1580

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3676